



**INSTITUT
DE PSYCHOLOGIE**



**UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES**

**SOUTENEZ L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
TAXE D'APPRENTISSAGE
2019**

Votre pépinière de talents

PENSER. CHERCHER. ÊTRE.

Par leurs **connaissances de pointe**, acquises grâce à des formations irriguées par une recherche **internationalement reconnue**, les étudiantes et étudiants de l'Université Paris Descartes contribueront, demain, à la compétitivité de votre entreprise, à votre santé, **au progrès économique et social**.



“ La qualité de la formation des étudiants de l'Institut de Psychologie garantit leur futur exercice professionnel. Votre soutien, par le versement de la taxe d'apprentissage, est essentiel.

En 2019, grâce à la taxe d'apprentissage nous pourrons créer de nouveaux espaces de coworking pour améliorer la vie quotidienne de nos étudiants sur le campus et poursuivre le développement des innovations pédagogiques numériques ».

Pr. Isabelle Jambaqué-Aubourg
Directrice de l'Institut de Psychologie



Créé en 1920 à l'Université de Paris, l'Institut de Psychologie fêtera bientôt son centenaire.

Depuis sa création, notre Institut **forme des psychologues** de façon à répondre à des besoins très variés **dans le domaine de la santé et de l'éducation**, mais aussi **au sein des entreprises** et auprès des acteurs socio-économiques.

Ses équipes - 7 laboratoires de recherche - investissent de **nouveaux champs d'études** au plus près des découvertes et des techniques **innovantes** offrant des **applications concrètes** dans un monde en pleine évolution.

Choisir l'Institut de Psychologie pour le versement de votre **taxe d'apprentissage** contribue à former vos **collaborateurs de demain** !

400 étudiants de l'Institut de Psychologie intègrent chaque année le marché du travail avec un **titre de psychologue** et le taux d'insertion professionnelle de nos diplômés est reconnu **parmi les meilleurs du monde académique**

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

3500 étudiants de la Licence au Doctorat

105 enseignants-chercheurs

600 intervenants professionnels

60 personnels administratifs

7 laboratoires de recherche et une plateforme de Réalité Virtuelle

1 Testothèque de l'UFR

1 Musée de l'Institut de Psychologie

12 diplômes nationaux

10 diplômes universitaires



NOS FORMATIONS HABILITÉES À PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Licence de psychologie

Licence professionnelle

« Accompagnement de publics spécifiques, parcours **Trouble du Spectre de l'Autisme** »

Masters de psychologie :

- Psychologie Clinique et Psychopathologie Intégrative
- Psychologie Clinique, Psychopathologie, Psychanalyse
- Psychologie de la Santé
- Psychologie du Développement Cognitif et Social de l'Enfant et de l'Adolescent
- Psychologie Sociale – Gestion des menaces sociales et environnementales
- Neuropsychologie
- Psychologie gériatrique
- Psychologie du Travail, des Organisations et du Personnel
- Psychologie Cognitive Fondamentale et Appliquée
- Économie et Psychologie

Devenez **partenaire de l'Institut de Psychologie** en nous versant votre taxe d'apprentissage

AFFECTEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 (sur salaires 2018)

LA TAXE BRUTE SE RÉPARTIT AINSI

Part régionale	Quota	Barème Hors-Quota
51 %	26 %	23 %
Conseils Régionaux	CFA et sections d'apprentissages (SA)	Formations initiales technologiques et professionnelles

Répartition du Barème (*Hors-Quota*)

(*Le cumul des catégories n'est plus possible*)

Catégorie	A	B
Part du barème	65 %	35 %
Niveaux de formation	Niveau V à III (CAP à Bac + 2)	Niveau II et I (Bac + 3 à Bac + 5 et plus)

Ce que vous devez faire pour effectuer votre versement au profit de l'Université Paris Descartes

- 1 Choisissez votre OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage), la loi prévoit que le versement doit se faire par son intermédiaire, au bénéficiaire de votre choix. Vous devez avoir déjà des formulaires de calcul à votre disposition.
- 2 Affectez votre montant de taxe à la/aux formation(s) de votre choix, à sélectionner dans la « liste des formations habilitées » jointes à ce courrier.
- 3 Indiquez précisément les coordonnées de l'établissement bénéficiaire pour que votre OCTA puisse bien respecter vos souhaits, et renvoyez le formulaire de calcul à votre OCTA .

L'Institut de Psychologie de l'Université Paris Descartes est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage de plein droit au titre des catégories B (licence, licence professionnelle, Masters) Sur votre déclaration, n'oubliez pas d'indiquer dans la rubrique « Reversements » la mention :

Institut de Psychologie – Service Financier
71 avenue Edouard Vaillant
92774 Boulogne-Billancourt cedex
Code UAI : 075 1721 N / N° Siret : 19 751 721 200 019

Pour tout complément d'information, contactez-nous : taxe@parisdescartes.fr

RETROUVEZ - NOUS SUR



www.linkedin.com
Groupe : Université Paris Descartes



[@UParisDescartes](https://twitter.com/UParisDescartes)



<https://www.facebook.com/UniversiteParisDescartes>